

Rapport N° 166
Réseau cyclable de Nyon

Nyon, le 05.08.2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie au grand complet le 17.06.2014, malgré des matchs importants de Coupe du Monde de football. Etaient présents : Mmes Elisabeth Ruey-Ray, déléguée municipale. Mme Naïma Mameri Khiat, déléguée du service de la mobilité, Mmes Aline Angeli, Christine Vuagniaux (présidente et rapportrice), MM Claude Farine, Pierre Girard, Christos Kornaros, Philippe-Jean Perret, Franco Tracchia (en remplacement de Bernhard Willi) et Bernard Ueltschi.

Mesdames Ruey-Ray et Mameri Khiat ont tout d'abord rappelé les principaux points de la présentation officielle du réseau cyclable aux Conseillers Communaux le 12.05.2014. La réalisation du plan minimal est prévu d'ici 2018. Le plan optimal pour 2030. La commune est contrainte par le canton de créer des parcours cyclables pour les écoles d'ici 2020. Nyon est une commune qui fait 3 km de rayon. Or, la distance facilement praticable est de 5 km. Notre ville est donc idéale pour le vélo, malgré une déclivité de 8% entre Rive et le centre-ville. Ceci justifie le succès du vélo électrique.

Le réseau cyclable actuel, en bandes et pistes cyclables, est de 12 km sur les 63 km de routes communales. Le réseau minimal visé est de 25 km, alors que le réseau optimal serait de 40 km. Rappel : une piste cyclable est une zone protégée dans un site propre. Une bande cyclable est une zone non protégée sur la route.

Les points noirs. Pour la réalisation d'un réseau idéal, certains tronçons de routes sont trop étroits : Gravette, St-Jean, Stand, rte de St-Cergue, rte de Divonne, sentier du Cossy. Des négociations sont en cours avec les propriétaires privés pour élargir les chemins piétons afin que les vélos puissent passer. Bien que l'intérêt public soit très important, les expropriations sont presque impossibles. La commune doit donc trouver des arrangements avec chaque propriétaire.

Depuis 2010, 900 supports vélos supplémentaires ont été installés. Pour faire de la place dans les parcs très occupés, comme à la gare, la police repère les vélos abandonnés et les évacue régulièrement.

Il y a actuellement 13 stations vélos libre-service dans la région, Divonne-les-Bains y compris. De nouvelles stations vélos sont prévues à la Vuarpillière, chez Migros Porte de Nyon et à l'UEFA.

Les premiers travaux débiteront en 2014. Leur financement dépend du budget de la police. Il s'agit surtout de rafraichir les marquages au sol et la signalisation qui ont été délaissés depuis plusieurs années. De plus, les marquages sur les trottoirs qui servent de pistes cyclables de plusieurs routes sont attendus avec impatience, car le manque de panneaux d'information crée des tensions et génère des risques entre les piétons et les cyclistes.

Dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, certains projets recevront une subvention de 40% de la Confédération pour autant qu'ils soient réalisés ou en cours de réalisation au plus tard fin 2018. Il s'agit des projets suivants : aménagement pour les bus à la jonction autoroutière, passage sous voie Viollier-Martinet, passerelle Nyon-Prangins, section gare de Nyon/Colovray/Crans (=sentier Bois Bougy), station vélo, aménagement des routes de Signy, de la Morâche, de Divonne et du Stand, élargissement du chemin du Cossy, passerelle Etraz sud (qui remplacera le sentier qui relie la route de l'Etraz au Collège du rocher).

La passerelle Nyon-Prangins est toujours à l'étude et devrait être l'objet d'une proposition en 2015.

Réponses aux questions de la commission :

Il n'y a pas besoin de mise à l'enquête pour les travaux justifiés qui sont dans les normes des gabarits de route et de fréquence du trafic.

Voici les nouveautés auxquelles piétons et conducteurs de véhicules devront s'habituer : les zones 20 et 30 km/h seront librement ouvertes aux vélos et le contresens autorisé. Il n'y aura donc pas besoin de créer des bandes cyclables. Des sas cyclables devant les feux (espaces réservés aux cyclistes), ainsi que des feux prioritaires seront aménagés à la route de Divonne et la Redoute. Les cyclistes pourront ainsi passer avant tout autre véhicule et avoir ainsi la priorité pour aller tout droit ou tourner à droite et à gauche. A la demande de la commission, les feux seront contrôlés afin qu'un cycliste soit détecté et qu'il ne soit pas obligé d'attendre l'arrivée d'une voiture, comme c'est le cas actuellement à quelques carrefours.

A Genève, il y a plusieurs bandes cyclables sur des routes qui ne correspondent pas aux normes. En effet, les normes sont des recommandations et non des lois. Pourtant, les statistiques prouvent qu'il n'y a pas plus d'accidents sur ces routes. Dans le canton de Vaud, les normes sont strictement respectées, comme si elles étaient des lois. Genève a donc adopté le principe qu'il vaut mieux avoir des

bandes cyclables que rien du tout. La commission a demandé à la Municipalité qu'elle pose des bandes cyclables malgré un gabarit trop petit. Elle a répondu qu'en cas d'accident, le lésé pourrait se retourner contre la commune, car l'aménagement ne respecterait pas les normes cantonales. Malgré cette réponse, la commission souhaiterait que la Municipalité analyse s'il serait possible de ne pas suivre certaines normes, comme à Genève.

Sur la route de la Gravette, des négociations sont en cours pour pouvoir construire une piste cyclable le long de la propriété de la Migros. Ceci semble réalisable rapidement. Par contre, les négociations avec les propriétaires des Fontaines ne trouvent pas de solution. La commission demande de mettre en place des solutions alternatives temporaires plutôt que d'attendre des autorisations qui semblent impossibles à trouver.

La traversée des voies au dépôt du Nyon-St-Cergue à Prélaz est une voie privée et réservée au personnel exploitant. Elle est beaucoup utilisée par les piétons, mais c'est à bien plaisir. Comme il s'agit d'un domaine privé, la commune ne peut pas autoriser un passage aux vélos, même quand le dépôt sera transféré à l'Asse.

Des négociations sont en cours à Pré Cossy. Des servitudes sont déjà signées, mais tout n'a pas encore abouti.

Concernant les giratoires, les anneaux pour cyclistes situés à droite de la route ont été effacés et abandonnés, car ce marquage induit une fausse sécurité. Le cycliste doit absolument se positionner au centre des voies.

En 2014, le service mobilité a comme 1^{ère} priorité l'organisation et l'aménagement des transports publics.

Pour la prochaine semaine de mobilité qui sera une campagne vaudoise sur la sécurité, le service mobilité va préparer un plan des pistes cyclables de Nyon.

Conclusion

Ce préavis n'est qu'un plan d'action général, avec des délais. Chaque aménagement sera financé par voie de préavis proposé par Travaux et Environnement. Ce seront des dépenses d'investissements importantes. Les questions plus précises seront posées au moment de la présentation de chacun de ces préavis. La Commission regrette de ne pas avoir reçu assez d'informations sur les réalisations envisagées. Le présent préavis ne propose pas de budget car il n'est pas possible de l'estimer vu les différentes possibilités envisagées et les longs délais. La commission rend le Conseil attentif au fait que la mise en œuvre de ce réseau cycliste impliquera plusieurs acceptations de préavis, comme cela s'est passé et se passe encore pour les transports publics.

Pour avoir un suivi des travaux en cours, le Conseil Communal devra régulièrement demander des nouvelles. Il pourra ainsi vérifier que les travaux subventionnés soient commencés avant fin 2014. Pour les autres réalisations, la commission prend note du calendrier proposé en étant consciente que les

investissements seront importants et qu'ils dépendront des ressources financières de notre ville. Elle demande néanmoins à la Municipalité de continuer à donner la priorité à la mobilité douce en Ville de Nyon.

La commission demande de mettre en place des solutions alternatives temporaires plutôt que d'attendre des autorisations qui semblent impossibles à trouver. Comme à Genève, elle demande que le réseau cycliste soit favorisé, quitte à ne pas tenir compte des normes qui ne sont pas des lois, mais seulement des recommandations.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport N° 166 concernant le réseau cyclable de Nyon,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte de l'organisation du réseau cyclable de Nyon et du calendrier de sa mise en œuvre qui répondent aux postulats de Mme Aline Angeli, et MM Claude Farine et Bernhard Willi.

La Commission :

Aline Angeli
Christine Vuagniaux (présidente et rapportrice)
Claude Farine
Pierre Girard
Christos Kornaros
Philippe-Jean Perret
Franco Tracchia
Bernard Ueltschi.